



Compte-rendu de CAP des ingénieurs d'études

Séance du 15 mai 2014

Ordre du jour:

- 1. Approbation des procès verbaux des précédentes CAP**
- 2. Examen d'une demande d'intégration après requalification du poste**
- 3. Examen des mouvements**
- 4. Examen de l'attribution des avancements accélérés au titre de l'année 2013**
- 5. Questions diverses.**

1. Approbation des procès verbaux des précédentes CAP

1-1 : Approbation du procès-verbal du 22 mai 2013 :

Les représentants du personnel avaient approuvé le PV lors de la précédente CAP, sous réserve de modifications. Ces modifications ont été prises en compte, le procès-verbal du 22 mai 2013 est approuvé.

1-2 : Approbation du procès-verbal du 18 octobre 2013 :

Le procès-verbal n'ayant pu être finalisé à ce jour, cette approbation est donc reportée à la réunion suivante.

1-3 : Approbation du procès-verbal de la CAP disciplinaire du 26 octobre 2012 :

(CAP en formation restreinte, pour information se rapprocher de Daniel LAMBRE)

2. Examen d'une demande d'intégration après requalification du poste

Il s'agit du cas d'une collègue, dont le corps d'origine est celui des infirmières interministérielles, qui est actuellement détachée dans le corps des assistants ingénieurs (poste d'assistant ingénieur au LRMH), et dont l'intégration dans le corps des assistants ingénieurs a été examinée lors de la CAP des assistants ingénieurs du 6 mai 2014.

La CAP des assistants ingénieurs a décidé de surseoir à la décision, dans l'attente d'un examen complémentaire par la CAP des ingénieurs d'études.

Son possible détachement dans le corps des ingénieurs d'études semble reposer essentiellement sur :

- d'une part la requalification des infirmières en catégorie A, depuis son départ effectif de ses fonctions d'origine,

- et d'autre part sur le fait que cette collègue exerce des missions plutôt d'ingénieur d'études que d'assistant ingénieur, d'après la CAP des assistants ingénieurs.

Pour les représentants du personnel de la CAP des ingénieurs d'études, le premier argument ne tient pas vraiment, assistant ingénieur comme ingénieur d'étude étant des catégories A. En ce qui concerne le second argument, les représentants du personnel ont rappelé à l'administration que de nombreux assistants ingénieurs (et même des techniciens de recherche) exercent également des missions d'ingénieurs d'études (ou d'ingénieurs de recherches ou de conservateurs) sans possibilité d'être intégrés dans le corps des ingénieurs d'études, malgré une ancienneté bien supérieure à celle de cette collègue.

Deux représentants ont choisi de voter contre cette intégration. Trois représentants ont choisi de s'abstenir (FSU et CGT) afin de ne pas pénaliser cet agent.

Si l'administration entérine cette intégration dans le corps des ingénieurs d'études, cela constituerait peut-être un précédent. Les assistants ingénieurs postulant sur des postes d'ingénieurs d'études ne devraient-ils pas bénéficier d'une telle mesure ?

3. Examen des mouvements

3-1 : demande d'accueil en détachement

Avis favorable au détachement de Émilie BOUCHER depuis un service de collectivité vers le Conservatoire national de Musique et de Danse de Paris.

Avis favorable au détachement de Marie-Christine LACROIX, depuis un service de collectivité vers la DRAC Bourgogne, sous réserve d'un accord budgétaire du Comité Ministériel des Ressources Humaines.

3-2 : Demande de mutation

Avis favorable à la mutation de Hélène BREICHNER vers le SRA de la DRAC Languedoc-Roussillon (retour congé parental).

Avis favorable à la mutation de Christophe ROBERT vers la sous-direction des systèmes d'information (service d'origine : Archives Nationales de Pierrefitte).

Avis favorable à la mutation de Frédérique FROMENTIN vers la sous-direction de l'archéologie (même service d'origine, changement de fonction). Sur ce poste, un second candidat n'avait pas été retenu (non titulaire).

REMARQUE : les représentants du personnel demandent que leur soit communiquée (comme cela était le cas précédemment) la liste des postes ouverts pour lesquels il n'y a pas eu de candidatures retenues.

4. Attribution des avancements accélérés au titre de l'année 2013

2ème Classe :

Seulement 37 avancements accélérés étaient à attribuer au titre de l'année 2013.

BACH-FOLTRAN Sylvie	DRAC Midi-Pyrénées/ Archéologie
BARTHES Pascale	DRAC PACA/ Archéologie
BERTHELOT François	DRAC Champagne-Ardenne/ Archéologie
BIGEARD Hélène	DRAC Bourgogne/ Archéologie
BLOUET Vincent	DRAC Lorraine/ Archéologie
BOUVET Stéphane	DGMIC/ AP BNF
BRAUNSTEIN Danièle	DGP/ Musée du Louvre
CHENEVOY Marie-Hélène	DRAC Franche-Comté/ Archéologie
COLLINET Annabelle	DGP/ Musée du Louvre
DAGAND Alain	DGP/ SDA/ Bureau des vestiges
DOUBLET Christel	DGP/ C2RMF Paris
FAUCHER Franck	DRAC Bourgogne/ Archéologie
GARNIER Chantal	SGE MAD CNRS
GASSIES Éric	DRAC Guyane/ Archéologie
HANNOIS Philippe	DRAC Nord-Pas-de-Calais/ Archéologie
LAUGIER Ludovic	DGP/ Musée du Louvre
MARGARIT Xavier	DRAC PACA/ Archéologie
MAZIERE Marlène	DRAC Poitou-Charente/ Archéologie
MERLUZZO Paul	SGE MAD CNRS
MORENO Laurence	DRAC Île-de-France/ Archéologie
SMITH Paul	DGP/ Département du pilotage de la recherche
STOUVENOT Christian	DRAC Guadeloupe/ Archéologie
VALERO Daniel	DGP/ école d'architecture de Toulouse
VIDAL Nathalie	DGP/ SDA/ Bureau du Suivi des opérations
ZEPHIR Thierry	DGP/ EP Guimet

1ère Classe :

BATARDY Christophe	DRAC Pays de la Loire/ Information et Documentation
BERREDJEB Tahar	DRAC Picardie/ Archéologie
CUPILLARD Christophe	DRAC Franche-Comté/ Archéologie
DUSSOT Dominique	DRAC Limousin/ Archéologie
HUET Sylvie-Mathilde	DRAC Aquitaine
LEROY Marc	IRAMAT Archéo.
MARSAC Jean	DGP/ SCN – C2RMF
VANMOERKERKE Jan	DRAC Champagne-Ardenne/ Archéologie

Hors-Classe :

LAROCHE Colette	DRAC Rhône-Alpes/ Archéologie
Élisabeth PIGEAU	DRAC Bourgogne/ Archéologie
François PINOT	DRAC Lorraine/ Direction

5. Questions diverses

Concours : comme chaque année, les représentants du personnel demandent si un concours est prochainement prévu.

Malgré de nombreux départs à la retraite, malgré des années de vaches maigres (RGPP, ...), malgré des annonces sur la nécessité de renforcer les moyens des services régionaux de l'archéologie (50 % des ingénieurs d'études travaillent en SRA), ...

ET malgré des annonces répétées de notre ministre sur la « sanctuarisation » des emplois en DRAC,

il n'y aura pas de concours d'ingénieurs d'études en 2014, ni même en 2015, et probablement pas plus en 2016 et 2017 !!!

« SAUF MIRACLE ! » comme l'a déclaré la chef du Service des Ressources Humaines, présidente de la CAP.

Sans concours, la situation déjà alarmante dans certains services ne peut que s'aggraver. La pyramide des âges (qui ressemble déjà plus à une toupie qu'à une pyramide ...) fait que la transmission des métiers est d'ores et déjà menacée.

Les perspectives sont bouchées ; les seules perspectives semblent désormais venir soit d'emplois non statutaires, soit pour certains de l'espoir de voir leur service pourvu au dépens d'autres services moins « attractifs », encore d'avantage paupérisés.

Prochaines CAP :

Les représentants du personnel demande à l'administration des précisions sur les prochaines CAP. Des informations circulent, faisant état du report des CAP de fin d'année en raison des élections professionnelles du 4 décembre 2014.

Les représentants de l'administration précisent en effet qu'il est nécessaire d'arrêter les listes électorales assez tôt en automne (impossibilité de modifier le corps électoral à l'approche d'une élection). Aussi, il n'y aura pas de CAP traitant des « promotion de corps » (sujet traditionnel des CAP des ingénieurs d'études de second semestre) avant le début de l'année 2015. Toutefois, l'administration précise que si nécessaire, une CAP consacrée à l'examen de mouvements est envisageable durant l'automne.

La date de la prochaine CAP n'est donc pas été fixée.

Vos représentants SNAC-FSU en CAP des ingénieurs d'études :

2ème classe : Benoît Ode, SRA/DRAC Languedoc-Roussillon

suppléant : Luc Françoise-Dit-Miret, SRA/Rhône-Alpes

1ère classe : Véronique Lallemand, SRA/DRAC Languedoc-Roussillon

suppléant : Daniel LAMBRE, DGPat SIAF, Mission aux commémorations nationales